

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Buller et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 2 JUIN 1872

ELECTION D'UN DÉPUTÉ à l'Assemblée nationale

CANDIDAT

du comité conservateur libéral
M. BERGEROT

Membre du Conseil général
BULLETIN QUOTIDIEN

Nous ne dirons rien des dernières séances de l'Assemblée; elles ont été toutes consacrées aux affaires, aussi ont-elles présenté fort peu d'intérêt. On a beau, en effet, déplorer les scènes regrettables dont l'Assemblée est quelquefois le théâtre, le public les préfère à ces séances atones où la discussion ne s'égare pas et reste enfermée dans un cercle strictement limité. Voilà, il faut bien le dire, un des côtés les plus fâcheux du caractère national. Tant que nous ne serons pas débarrassés de ce dilettantisme regrettable à tous égards, la régénération de la France ne sera pas accomplie. Mais nous quittons bien vite ce sujet brûlant pour parler des capitulations. La commission Bamberger, réunie hier, a examiné la question de savoir si les rapports du conseil d'enquête seraient publiés *in extenso*; cette question n'a pas été tranchée, un certain nombre de membres réclamant la publicité intégrale, mais la majorité s'est prononcée contre. Dans la prochaine séance qui aura lieu lundi, c'est ce dernier avis qui prévaudra, selon toute probabilité.

Il reste encore quelques décisions du conseil d'enquête à publier. La dernière qu'enregistrera le *Journal officiel* sera, paraît-il, la capitulation du fort de Vincennes, sous la Commune. On se rappelle que le fort était commandé à cette époque par le général Ribourt. Attaqué dans le *Soir*, par M. Wachter, le général s'est défendu avec une certaine vivacité et a présenté des arguments qui ne sont pas sans valeur, et dont on a lieu de croire que le conseil d'enquête tiendra compte.

A la suite de cette décision, paraîtra, dit-on, un résumé explicatif, destiné à justifier la conduite du conseil et la sévérité de ses verdicts. Ce résumé fera en même temps remonter la cause de toutes les défaillances au mauvais état des places, à l'insuffisance des munitions, à la mauvaise composition des troupes, et à la pénurie des armes. Il conclura en demandant que des modifications soient apportées au règlement sur le service des places, et que la législation ancienne soit rétablie dans toute sa vigueur.

L'*Événement* contient un mémoire justificatif du général Urich. L'ex-commandant de Strasbourg examine les uns après les autres les griefs du conseil d'enquête et cherche à pallier du mieux qu'il peut sa conduite. On remarque les éloges qu'il distribue à la garde nationale sédentaire et à la population civile de Strasbourg. Le ton de ce mémoire est très-moderé; le général, vers 10 heures, déclare le jugement porté.

« sévère quoique peut-être un peu mérité. » Il conclut en sollicitant la publicité au *Journal officiel* pour son mémoire.

Nos députés se préoccupent très-vivement de la nomination de la commission qui sera chargée de former les listes de proposition pour les conseillers d'Etat à élire par l'Assemblée. Dans sa dernière séance, qui s'est prolongée fort tard, la réunion de la droite modérée dite de la rue Colbert, a décidé qu'elle s'entendrait avec le centre droit pour faire nommer un plus grand nombre de ses membres. Ce groupe parlementaire tient surtout à faire accepter comme commissaire, M. le duc de Broglie dont le centre droit a mis le nom sur ses listes. On croit que la gauche sera peu au même pas représentée dans la commission du Conseil d'Etat.

La proposition de loi sur le jury spécial pour la presse, née de l'initiative parlementaire, vient de perdre toutes ses chances d'être adoptée.

M. le ministre de la justice vient de présenter un projet de loi plus large et plus complet, inspiré par de récents et de scandaleux acquittements. Ce projet de loi modifie assez profondément le système actuel pour la formation du jury. Ces modifications ont pour but de donner de plus sérieuses garanties pour la répression des délits qui peuvent avoir un caractère politique et donner lieu à des verdicts inspirés par l'esprit de parti.

Tout en déclarant qu'il n'a aucun incident nouveau à signaler dans les négociations entre le président de la République française et l'ambassadeur d'Allemagne, le *Mémorial diplomatique* ajoute :

Les entrevues entre M. Thiers et le comte d'Arnim ont été très fréquentes depuis quelques jours, et nous pouvons déclarer erroné le bruit d'après lequel les négociations auraient subi un moment d'arrêt.

Les difficultés des négociations, il importe de le rappeler, ne proviennent pas des hommes, mais des choses, et les choses se trouvent du côté de la France. Les résultats financiers obtenus par l'emprunt des deux milliards dépassent toutes les prévisions des gens compétents; ils donnent actuellement la mesure des ressources et du crédit de la France.

Mais le cabinet de Versailles ne peut rien laisser au hasard, et l'on comprend que la négociation ne saurait faire de progrès palpable avant que les questions se rattachant aux nouveaux impôts soient complètement réglées.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur ce sujet pour le moment.

Nous nous bornerons à répéter que le pays peut avoir pleine confiance dans l'heureux résultat de ces délicates négociations.

A. R.

Nous le redirons jusqu'au jour du scrutin : la question constitutionnelle n'est pas en jeu; il s'agit seulement, pour les électeurs du Nord, de se prononcer entre le gouvernement de M. Thiers, représenté par M. Bergerot, et le parti révolutionnaire avec lequel M. Deregnacourt a toujours voté dans l'Assemblée.

Et à propos de ces votes du candidat radical, donnons au *Libéral du Nord* une explication nécessaire, car ce journal semble ne nous avoir point compris. Nous ne saurions blâmer M. Deregnacourt d'avoir voté contre le gouvernement dans telle ou telle question spéciale, celle des matières premières, par exemple : ce que nous lui reprochons hautement, c'est de s'être constamment montré hostile au gouvernement de M. Thiers, au parti conservateur. Pas plus que notre confrère, nous ne voulons de candidats « inféodés » à un homme ou à un parti, et voilà précisément pourquoi nous repoussons M. Deregnacourt, qui a toujours suivi servilement la politique de M. Gambetta et de l'extrême-gauche. Et puisque l'on ose prononcer le gros mot d'« escobarderies » nous demanderons de quel nom il faut appeler ceux qui font à leurs électeurs des promesses qu'ils ne tiennent pas, les députés qui votent avec la Montagne après avoir hypocritement juré de « soutenir le gouvernement de M. Thiers. »

Nous nous proposons d'examiner les

principaux votes de M. Deregnacourt; nous montrerons ce qu'ils valent au point de vue des intérêts du Nord et de la ville de Roubaix en particulier.

Puisqu'on nous y oblige, par des louanges exagérées et ridicules, nous dirons aussi au corps électoral ce qu'il faut penser de la « valeur » de M. Deregnacourt, comme « manufacturier », comme « homme politique », et comme « administrateur ».

ALFRED REBOUX.

On lit dans le *Courrier de France* :

Il importe que tous ceux qui veulent établir en France une république conservatrice se séparent résolument de la gauche radicale, et qu'ils ne laissent plus exclusivement à la droite le soin de combattre les partis insurrectionnels à la Chambre et devant le suffrage universel.

On lit dans le *Propagateur* :

« Les opérations relatives aux ravages du typhus dans le département du Nord et aux indemnités à payer aux cultivateurs, sont presque terminées. »

« Il en résulte qu'en 1871 le nombre des bêtes à cornes abattues s'est élevé à 4,494, plus 237 moutons; le tout estimé 1,776,824 f. Sur cette somme, il faut déduire le produit retiré des animaux livrés à la consommation, soit 390,390 fr. »

« En 1872, on a abattu 1,331 bêtes à cornes, et 263 moutons, représentant une valeur de 593,601 fr. Il faut déduire de ce chiffre une somme de 218,777 fr., produit des animaux livrés à la boucherie. »

« Le nombre total des bêtes à cornes abattues est donc 6,025. Déduction faite du produit des animaux livrés à la boucherie, s'élevant à 639,167 fr., il reste à payer en indemnités 661,258 fr. Les 500 moutons abattus entrent dans cette somme pour 25,030 fr., on estime chaque mouton à 50 fr. »

« En présence de pertes si énormes, quand le plus grand nombre des communes sont déjà depuis longtemps chargées de centimes additionnels, et dans l'impossibilité de faire toutes les dépenses nécessaires pour les écoles et les chemins vicinaux, il n'y avait que M. Deregnacourt de capable d'imaginer de puiser dans leurs caisses (presque à sec) pour les indemnités à payer par suite du typhus. »

Il y a huit jours, il avait fait plaider les circonstances atténuantes par le journal radical de Dunkerque, le *Phare*.

« M. Deregnacourt, disait le *Phare*, s'est borné à demander que les communes paient 5 0/0 des indemnités. »

« Nous en appelons à tous les membres du bureau où M. Deregnacourt a produit sa motion. Il n'est pas vrai que M. Deregnacourt ait fixé un chiffre. Il est incontestable qu'il a entendu faire peser une lourde charge sur les communes. »

« Il est officiel que M. Jules Leurent, en séance publique, lui a dit : « l'application de votre proposition ruinerait les communes, » et que M. Stiévenart-Béthune a cité : une commune des environs de Denain où l'on a abattu 600 animaux, malgré les précautions les plus minutieuses de l'autorité locale. »

« Aujourd'hui, M. Deregnacourt, comprenant, mais trop tard, que sa proposition était aussi biscornue, que possible, essaie de nier. »

« Il a beau faire. Jamais personne ne croira que le conseil général, à l'unanimité,

aurait repoussé une proposition que M. Deregnacourt qualifie de « morale, »

« Ah ! M. Deregnacourt ! »

« ... On ne s'attendait guère »

« A la morale en cette affaire. »

« Enfin, voyons la lettre du défenseur de la morale. »

« Elle est adressée à l'*Émancipateur*, de Cambrai, en réponse à un article que nous avons cité. Nous nous faisons donc un devoir de la reproduire : »

« Le *Propagateur* donne ici la lettre que nous avons publiée hier, et il ajoute : Et dire que le Conseil général, tout entier, y compris M. Deleporte-Bayart, adjoint de M. Deregnacourt, a laissé ledit M. Deregnacourt seul... avec... sa proposition morale ! »

L'attitude de M. de Marcère inspire au *Français* de judicieuses réflexions :

« On assure que M. de Marcère, député du Nord, est allé dans ce département soutenir la candidature de M. Deregnacourt, dont l'élection a été précédemment cassée par l'Assemblée, et combattre la candidature conservatrice de M. Bergerot. Il y a lieu de s'étonner. Les débats à la suite desquels M. Deregnacourt a été renvoyé devant ses électeurs ont montré que les amis de sa candidature font appel aux plus violentes passions démagogiques. On se demande comment cette candidature peut être soutenue par un des hommes qui se prétendent le plus dévoués au gouvernement de M. Thiers ? »

« En ce qui concerne le gouvernement, c'est mal le servir partout que de l'édifier des conservateurs; c'est mal le servir surtout dans le département du Nord où M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. de Rémusat n'ont pas eu à se féliciter d'avoir choisi pour correspondant et confident M. Testelin. »

« Quant au centre gauche, sa politique ne peut consister à préférer les radicaux aux conservateurs. Telle n'est pas, nous le savons, la pensée d'un certain nombre de ses membres. C'est pourquoi nous ne cessons pas de les avertir, de leur signaler la voie où l'on voudrait les entraîner, et nous les conjurons de plus en plus de bien examiner de quel côté il leur sied de se ranger, quels alliés il leur convient de choisir. »

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 1^{er} juin 1872.

On s'étonne beaucoup, dans l'Assemblée, du silence gardé par M. Thiers sur le projet de loi de l'armée; les intimes du président disent que, ne voyant pas moyen de faire accepter ses idées, il préfère subir la loi, sans se mêler à la discussion.

On pense que la seconde délibération sera terminée jeudi.

De plus, M. Thiers a encore besoin de ménagement.